

**COMMUNE DE
TANINGES**



74440 TANINGES

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MAI 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 20 mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Taninges, légalement convoqué le 12 mai 2021, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ, Gaëlle MOGENIER adjointes, Fernand DESCHAMPS, René AMOUDRUZ, François CARILLO adjoints, Mr André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mmes Béatrice JACQ, Carine BIGOT, Marie COQUILLEAU, Esther ALTENA, Mrs Alain CONSTANTIN, Yannick CHARVET, Christian ANTHONIOZ, Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD, Cédric BUFFET, Jonas CHEREAU, Laurent PERRIER.

POUVOIRS : Audrey SAUCIAT pour François CARILLO, Marise FAREZ pour Gisèle TRIPOZ

EXCUSEE : Aurélie BONNET

Monsieur Jonas CHEREAU a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil approuve l'ajout du point suivant : N°18 validation de deux avenants (marché 2020 prestations de déneigement).

Table des matières

| | |
|---|----|
| 01 – Délibération n°2021-070 : Compte-rendu du maire | 3 |
| 02 – Délibération n°2021-071 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2021..... | 3 |
| 03 – Délibération n°2021-072 : Convention d’occupation du domaine public Syane (borne électrique du parking de la salle des fêtes) suite à une Dsp décidée par le Syane | 4 |
| 04 – Délibération n°2021-073 : aménagement du centre bourg : projet de signature d’une convention avec la SCI LE BRUINAND..... | 4 |
| 05 – Délibération n°2021-074 : aménagement du centre bourg : projet de signature d’une convention avec la SCI LE PIC..... | 5 |
| 06 – – Délibération n°2021-075 - Convention de partenariat et d’organisation entre les services de la commune et les services de la Spl la Ramaz (intégration des précisions et compléments mentionnés dans le Cr du conseil du 3 décembre 2020)..... | 6 |
| 07 – – Délibération n°2021-076 - Validation d’un avenant tripartite (Département-Elres-commune) proposé par le Département (reprise de la gestion des inscriptions et facturations restaurant scolaire ce2-cm1-cm2 par la commune)..... | 7 |
| 08 – Délibération n°2021-077 -Validation de la mise à jour du règlement du restaurant scolaire (dont intégration du point 07 ci-dessus) | 7 |
| 09 – Délibération n°2021-078 - Sur avis de la commission du 29 avril 2021, approbation du tarif 2021 du camping municipal (emplacements et produits accessoires)..... | 8 |
| 10 – Délibération n°2021-079 - Sur avis de la commission du 29 avril 2021, approbation du tarif hiver 2021/2022 de l’aire du camping-cars | 8 |
| 11- Délibération n°2021-080 - Approbation d’un avenant relatif au marché de maîtrise d’œuvre (délibération du 31 octobre 2019) du projet « travaux rue des corsins »..... | 9 |
| 12 – Délibération n°2021-081 - Indemnités pour l’entretien des alpages et des coteaux (délibération du 25 octobre 2018) | 10 |
| 13 – Délibération n°2021-082 - Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs (Rh). 10 | |
| 14 – Délibération n°2021-083 - Approbation d’un contrat unique d’insertion (dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences pour un agent)..... | 12 |
| 15 – Délibération n°2021-084 - Validation de la décision modificative (DM) N°1 (budget annexe cantine)..... | 13 |
| 16 – Délibération n°2021-085 - Validation cout forfaits enfants..... | 14 |
| 17 - Délibération n°2021-086 - Validation du tarif « Sports Découvertes » (Mi-Juillet/Mi-Aout) et de la création de régie de recettes correspondantes | 15 |
| 18 - Délibération n°2021-087 - Validation de 3 avenants approuvant la mise à jour des marchés (ordinaires) de déneigement (hiver 2020/2021) en accords cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum | 16 |
| Informations et questions diverses | 17 |

01 – Délibération n°2021-070 : Compte-rendu du maire

Rapporteur : Monsieur le maire

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le maire informe le conseil de décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme,...) :

- Une commande de 11 199 € a été passée à l'entreprise Melito (remise en état terrain dont la moitié reste à la charge des propriétaires riverains)
- L'algeco de la cantine (précédemment en location) a été acheté pour un montant de 7800 €
- Une information a été transmise aux conseillers le 06/05/2021 relative à l'obtention d'une ligne de trésorerie de 500 000 € auprès du Crédit agricole (Décision du maire transmise au contrôle de la légalité).

**Entendu le rapport de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal,**

- **PREND** acte du compte-rendu du maire

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

02 – Délibération n°2021-071 : lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2021

Rapporteur : Monsieur le maire

Après lecture par Monsieur le Maire, le conseil doit approuver le PV (complété) de la séance du 22 avril 2021

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le Procès-verbal de la séance du 22 avril 2021.

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

03 – Délibération n°2021-072 : Convention d'occupation du domaine public Syane (borne électrique du parking de la salle des fêtes) suite à une Dsp décidée par le Syane

Rapporteur : Monsieur DESCHAMPS

Dans son courrier reçu en mairie le 17 mai 2021, le Syane nous demande de délibérer sur le renouvellement de cette convention (jointe à la convocation), demande liée à la décision du Syane de confier désormais l'exploitation de cette borne électrique à la société SPBR1 au travers d'une DSP, ceci jusqu'au 10/8/2028 sans redevance.

**Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention d'occupation du domaine public telle que mentionnée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

04 – Délibération n°2021-073 : aménagement du centre bourg : projet de signature d'une convention avec la SCI LE BRUINAND

Rapporteur : Monsieur le maire

La SCI LE BRUINAND est propriétaire sur la commune de la section G du cadastre, entre la Rue des Arcades au Nord et la Rue de la Poste au Sud, de la parcelle bâtie n° 3054 d'une surface de 772 m², divisée en parcelles G 3763 d'une surface de 367 m² et G 3764 d'une surface de 405 m².

Dans le cadre de la revalorisation du centre-bourg, la parcelle G 3764 a été aménagée par la commune à usage d'emplacements de stationnement extérieurs, voies d'accès et de circulation et espaces verts.

Ces travaux nécessitent la signature de la présente convention avec la SCI LE BRUINAND.

Les modalités définies dans la convention sont les suivantes :

- Bail conclu pour une durée de 18 ans
- Loyer annuel de 2.400 €
- Ce montant prend en compte l'amortissement sur 18 ans de l'investissement réalisé par la collectivité sur la propriété de la SCI LE BRUINAND et la mise à disposition, à titre gratuit, de quatre stationnements couverts dans la propriété bâtie appartenant à la commune sous le numéro G 1312

Les points techniques concernant les travaux réalisés sont les suivants :

- Réalisation de tous les réseaux souterrains nécessaires (eau potable, eaux usées, eaux pluviales, électricité basse et moyenne tension, télécommunications, éclairage public, etc...) ;
- Démolition de tous les murs et ouvrages divers, en particulier les murs d'enceinte Ouest et Sud, et le petit bâtiment à usage de garage et de rangement, la dépose de toutes les clôtures, barrières et portail, l'arrachage de tous arbustes ;
- Création de 23 places de stationnement, et les ouvrages annexes, dont le muret séparant au Sud les stationnements publics du trottoir pour piétons
- Création de plusieurs accès

Le conseil doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, à prendre toutes décisions et signer tout document s'y rapportant, dont l'approbation du bail locatif ultérieur à établir par un notaire.

**Sur proposition de Monsieur le maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, 21 voix pour et 1 abstention (Cédric BUFFET)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dont le contenu résumé est détaillé ci-dessus et à prendre toute décision et signer tout document s'y rapportant dont l'approbation du bail locatif ultérieur à établir par un notaire.

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

05 – Délibération n°2021-074 : aménagement du centre bourg : projet de signature d'une convention avec la SCI LE PIC

Rapporteur : Monsieur le maire

La SCI LE PIC, représentée par Madame Elisabeth CHAUPLANNAZ est propriétaire sur la commune, de la parcelle cadastrée section G, entre la Rue des Arcades au Nord et la Rue de la Poste au Sud, numéro 3055, d'une surface de 241 m².

En premier lieu, sur cette parcelle, sur le mur Sud de l'abri à vélos, se trouve un support, sur lequel les parties ont décidé, dans le cadre de la revalorisation du centre-bourg, la mise en place au printemps 2020 d'un décor peint sur une plaque en matériau Dibon (plaque en aggloméré et aluminium) d'une surface de 7,2 m² (4,5x1,6 ml) représentant une œuvre artistique, collégalement définie entre Madame Elisabeth CHAUPLANNAZ, la Municipalité et l'Artiste, Madame Carole SCIARDIS, représentant la société ART CARINE.

Cette pose sera prise en charge par la commune, aucune indemnité ou redevance ne sont prévues.

En deuxième lieu, sur cette parcelle, existe une fontaine. Lors de la démolition des WC publics, la commune a mis à jour le pilier central de cette fontaine qui est encastrée dans le mur d'enceinte de la SCI situé entre la parcelle et la rue.

De plus, la commune a effectué le raccordement à l'eau potable, avec pose d'un compteur par Véolia.

Madame CHAUPLANNAZ a donné son accord pour la reprise du mur enserrant le pilier, ainsi que sur le principe de jouissance temporaire par la commune de cet élément de fontaine et des portions de mur attenantes sur une distance de 50 cm. En compensation, elle a demandé à la commune d'installer un tuyau qui sortira de son côté privatif « jardin ».

En troisième lieu, un local dit « ancien local DUBOURGEL », situé sur la parcelle cadastrée section G, numéro 1312, est donné en jouissance par la commune à Madame CHAUPLANNAZ, en échange de quoi la commune a pu démolir le garage privé de la SCI lors des travaux d'aménagement en parking du terrain appartenant à la SCI LE BRUINAND.

En quatrième lieu, pour distinguer les parties privatives et publiques, la commune s'est proposée de couler un enduit concordant avec le reste de l'aménagement et s'est engagée à matérialiser les emplacements privatifs de la SCI.

Le conseil doit délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, à prendre toutes décisions et signer tout document s'y rapportant, dont l'approbation du bail locatif ultérieur à établir par un notaire.

**Sur proposition de Monsieur le maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention dont le contenu résumé est détaillé ci-dessus et à prendre toute décision et signer tout document s'y rapportant dont l'approbation du bail locatif ultérieur à établir par un notaire.

**A Tanninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

06 – – Délibération n°2021-075 - Convention de partenariat et d'organisation entre les services de la commune et les services de la Spl la Ramaz (intégration des précisions et compléments mentionnés dans le Cr du conseil du 3 décembre 2020)

Rapporteur : Monsieur POLLET-VILLARD

Lors du conseil du 3 décembre 2020, deux élus avaient demandé quelques ajouts au projet de convention ; le conseil doit délibérer sur le projet joint à la convocation.

Pour rappel, cette convention n'intègre pas d'engagement financier pour la SPL ou la commune mais à pour finalité de formaliser des points de collaboration technique et fonctionnelle entre les services. Par nature, cette convention est évolutive notamment dans le cadre de difficultés éventuelles.

**Entendu la lecture de Monsieur POLLET-VILLARD, conseiller-délégué
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la convention telle que mentionnée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

**A Tanninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

07 – – Délibération n°2021-076 - Validation d'un avenant tripartite (Département-Elres-commune) proposé par le Département (reprise de la gestion des inscriptions et facturations restaurant scolaire ce2-cm1-cm2 par la commune)

Rapporteur : Madame TRIPOZ

Comme convenu avec le Département et le prestataire Elres lié avec le Département par une DSP, il est proposé au conseil d'approuver le projet d'avenant tripartite joint à la convocation ayant pour objectif d'acter la reprise de la gestion correspondante par la commune (inscriptions, règlement des parents et relances éventuelles, facturation directe d'Elres à la commune), ceci pour plus de facilité et de suivi comptable et administratif.

**Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** l'avenant tripartite tel que mentionnée ci-dessus, applicable au 2 septembre 2021
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

08 – Délibération n°2021-077 -Validation de la mise à jour du règlement du restaurant scolaire (dont intégration du point 07 ci-dessus)

Rapporteur : Madame TRIPOZ

Il est proposé au conseil d'approuver le projet de mise à jour du règlement de la cantine joint à la convocation, dont l'objet de la mise à jour est très principalement lié au point 07.

**Entendu la lecture de Madame TRIPOZ, adjointe
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la mise à jour du Règlement de la restauration scolaire tel que mentionné ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

09 – Délibération n°2021-078 - Sur avis de la commission du 29 avril 2021, approbation du tarif 2021 du camping municipal (emplacements et produits accessoires)

Rapporteur : Monsieur POLLET-VILLARD

Les tarifs 2021 proposés par la commission sont joints à la convocation ; le conseil doit approuver un maintien ou une variation des tarifs sur proposition de la commission.

**Entendu la lecture de Monsieur POLLET-VILLARD, conseiller-délégué
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les tarifs camping (emplacements et produits accessoires) applicable du 01/01/2021 au 31/12/2021 telle qu'annexés à la présente délibération, soit un maintien inchangé du tarif 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

**A Tanninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

10 – Délibération n°2021-079 - Sur avis de la commission du 29 avril 2021, approbation du tarif hiver 2021/2022 de l'aire du camping-cars

Rapporteur : Monsieur POLLET-VILLARD

Le tarif 2021 proposé par la commission est joint à la convocation ; le conseil doit approuver un maintien ou une variation du tarif sur proposition de la commission.

**Entendu la lecture de Monsieur POLLET-VILLARD, conseiller-délégué
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et une abstention (Cedric BUFFET)**

- **APPROUVE** le tarif camping-cars (emplacements) applicable du 01/12/2021 au 30/04/2022 telle qu'annexés à la présente délibération, soit un maintien inchangé du tarif de l'hiver 2020/2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

**A Tanninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

11- Délibération n°2021-080 - Approbation d'un avenant relatif au marché de maîtrise d'œuvre (délibération du 31 octobre 2019) du projet « travaux rue des corsins ».

Rapporteur : Monsieur DESCHAMPS

Lors du conseil du 31 octobre 2019, le conseil avait approuvé le marché de maîtrise d'œuvre (attributaire Profil études) à hauteur de 17 700 € HT (212420 € TTC), ceci pour un 1^{er} prévisionnel de travaux de 300 000 € HT.

L'actualisation de ce prévisionnel a été effectuée, et un ajout prévisionnel de travaux à hauteur de 430 627 € doit être considéré. Basé sur un même taux d'honoraire inchangé de 5.9%, l'élu référent propose d'augmenter par un avenant de fixation, en phase APD, les montants d'honoraires de 25 406.99 € HT (30 488.39 € TTC)

L'élu référent explique les raisons techniques justifiant la variation des travaux prévisionnels et ajoute avoir consulté les deux autres candidats précédemment évincés (leur taux d'honoraires restant supérieurs à ceux de Profils Etudes). Il rappelle que les facturations de la maîtrise d'œuvre seront phasées avec les travaux correspondant soit le 01/08/2021 pour la tranche ferme et en 2023 pour les deux tranches optionnelles.

Entendu la lecture de Monsieur DESCHAMPS, adjoint

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant (de fixation) au marché initial de maîtrise d'œuvre « travaux rue des corsins » de 25 406.99 € HT (30 488.39 € TTC) (attributaire Profils Etudes), les honoraires totaux du marché de maîtrise d'œuvre Profils Etudes passant ainsi à 43 106.99 € HT (51 728.39 € TTC) en phase APD.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

A Tanninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET

12 – Délibération n°2021-081 - Indemnités pour l'entretien des alpages et des coteaux (délibération du 25 octobre 2018)

Rapporteur : Monsieur AMOUDRUZ

L'élu référent explique aux conseillers les indemnités versées aux alpagistes (3600 € par an au total), comme le pratique d'autres communes (les Gets,...), ainsi que les lieux des alpages ; il détaille la participation des alpagistes à l'entretien des alpages et des coteaux (le tableau, joint à la convocation, est projeté à l'écran, il indique le détail des indemnités par alpagiste).

Le conseil doit approuver le maintien ou la revalorisation de ces indemnités déjà délibérées par le conseil municipal le 25 octobre 2018.

**Entendu la lecture de Monsieur AMOUDRUZ, adjoint
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les montants des subventions aux alpagistes (exploitations sur la commune uniquement) fixés à 16 € par tête de bovins, 5 € par tête d'ovins, 5 € par tête de caprins,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

13 – Délibération n°2021-082 - Approbation de la mise à jour du tableau des effectifs (Rh)

Rapporteur : Monsieur BARNET

Conformément au CGCT, le conseil doit approuver la mise à jour du tableau des effectifs. Le tableau projeté à l'écran présente les postes à supprimer (d'un point de vue administratif) et d'autres à créer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, II ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le courrier du Préfet de la Haute-Savoie actant que la commune de Taninges bénéficiera du programme « Petites Villes de Demain » ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 2020 portant approbation de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » ;

Considérant que le programme « Petite Villes de Demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement ;

Considérant que ce programme constitue un outil de relance au service des territoires, qu'il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement ;

Considérant que ce programme doit permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable ;

Considérant que ce dispositif traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature et de favoriser l'échange d'expériences et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance ;

Considérant que, durant cette période, les collectivités bénéficiaires pourront mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions ;

Considérant que ce programme « Petite Villes de Demain » doit être porté par un chef de projet ;

Considérant que les missions qui seront confiées à ce chef de projet s'inscrivent dans le dispositif du « contrat de projet », qui permet aux employeurs publics de recruter des personnes en contrat à durée déterminée pour répondre à un besoin temporaire d'activité ;

Considérant les missions que le chef de projet devra prendre en charge, notamment :

- Coordination de la conception et de l'actualisation du projet de territoire ;
- Coordination des actions et opérations de revitalisation, notamment commerciales ;
- Appui et conseil aux instances décisionnelles communales et intercommunales engagées dans le projet ;
- Montage et suivi des dossiers de demande de financement ;

Considérant que le poste de chef de projet ne sera pas mutualisé entre la commune de Taninges et la CCMG ;

Considérant que ce poste bénéficiera de financement dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » ;

Considérant qu'afin de pourvoir au recrutement d'un chef de projet « Petites Villes de Demain », il convient de créer un emploi à durée déterminée au tableau des effectifs ;

**Entendu la lecture de Monsieur BARNET, Dgs,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs comme annexé à la présente délibération (tableau)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document afférent aux contrats correspondants.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

14 – Délibération n°2021-083 - Approbation d'un contrat unique d'insertion (dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences pour un agent)

Rapporteur : Monsieur CARILLO

Suite au départ volontaire d'un agent en Avril 2021, un nouvel agent a été embauché et a pris ses fonctions le 10 mai 2021. En relation avec Pole emploi, son contrat est un **contrat unique d'insertion** (dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences).

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune décide donc d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE pourrait être recruté au sein de la commune, pour exercer les fonctions d'assistante administrative à raison de 36 heures par semaine. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 7 mois à compter du 10 mai 2021. La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire. Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par décision du Préfet de Région.

Le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions de d'assistante administrative à raison de 36 heures par semaine.

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVER** le recrutement d'un CUI - CAE pour les fonctions d'assistante administrative à **temps complet** pour une durée de 7 mois à partir du 10 mai 2021 (36 heures semaine).

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

15 – Délibération n°2021-084 - Validation de la décision modificative (DM) N°1 (budget annexe cantine)

Rapporteur : Monsieur le maire

A la demande de la DDFIP, le conseil doit valider une DM sur le budget de la Cantine dont les écritures sont, le total du budget restant inchangé :

Dépenses de fonctionnement :

- Compte 65888 : + 200 €
- Compte 6228 : - 200 €

Recettes de fonctionnement :

- Compte 7067 : - 200 €
- Compte 7588 : + 200 €

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la décision modificative N° 1 (budget cantine) tel que mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

16 – Délibération n°2021-085 - Validation cout forfaits enfants

Lors de séance du 5 novembre 2020, le conseil avait approuvé la participation de la commune à hauteur de **154.13 €** relative à l'acquisition de forfaits de ski alpin (enfants de Taninges entre 5 ans et 15 ans révolus).

Compte tenu de la fermeture des remontées mécaniques (crise sanitaire), la SPL La Ramaz a dû procéder aux remboursements des forfaits

Dans son courriel du 30 mars 2021, la SPL confirme la position retenue dans le cadre de ces CGV s'agissant de la facturation des forfaits enfants (suite à la fermeture des remontées mécaniques) soit pour une commune une facturation de **13 104 €** (288 forfaits fond à 15.50 € + 288 forfaits alpin facturé 30 € selon un minimum de facturation en lien avec les CGV (conditions générales de vente) de la SPL La Ramaz.

**Entendu la lecture de Monsieur POLLET-VILLARD, conseiller délégué
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la facturation de la SPL La Ramaz à la commune à hauteur de **13 104 €** relative à l'acquisition de forfaits de ski enfants
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

17 - Délibération n°2021-086 - Validation du tarif « Sports Découvertes » (Mi-Juillet/Mi-Aout) et de la création de régie de recettes correspondantes

Rapporteur : Madame ROBLES

Lors du conseil du 22 avril 2021, le conseil avait validé la démarche de demande de labellisation « Terre de jeux 2024 », dans laquelle s'inscrit une nouvelle activité estivale proposée aux jeunes jacquemards et leurs parents.

Les associations ont été sollicitées le 20 avril 2021 et seront présentes lors de la commission du 19 mai 2021.

Le conseil doit approuver la proposition de tarif jointe à la convocation.

Entendu la lecture de Madame ROBLES, adjointe

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par voix 21 voix pour et 1 abstention (Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** les tarifs de l'activité communale « sports découverte » (enfants de 6 à 11 ans), à hauteur de 4 € la demi-journée et 10 € /3 demi-journées, applicable du 19 juillet 2021 au 13 août 2021, tarif également applicable pour les enfants des clients du camping.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération.

A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET

Entendu la lecture de Madame ROBLES, adjointe

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par par voix 21 voix pour et 1 abstention (Alain CONSTANTIN)

- **APPROUVE** la création de la régie de recette nécessaire à l'activité « sports découverte »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération, dont les arrêtes de nomination du régisseur et du suppléant de la Régie.

A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET

18 - Délibération n°2021-087 - Validation de 3 avenants approuvant la mise à jour des marchés (ordinaires) de déneigement (hiver 2020/2021) en accords cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum

Rapporteur : Monsieur BARNET

Lors de sa séance du 10 septembre 2020, le conseil avait validé l'attribution des 3 marchés ordinaires suivants :

- Lot n°1 : Decremps (Praz de Lys Nord)
- Lot N°2 : Melito (Praz de Lys Sud)
- Lot N°3 : Melito (Taninges Nord Est)

Dans son email du 5/5/2021, la DDFIP demande au conseil de délibérer pour enregistrer les marchés ci-dessus en technique d'achat « accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum », ceci sans aucun changement des paramètres contractuels et de facturation validés en 2020.

Pour l'hiver 2021/2022 et les cahiers des charges à proposer à la Commission, l'utilisation cohérente d'accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum est déjà prévue, la demande de la DDFIP ci-dessus ne posant pas de problème.

De plus, l'usage de commandes spécifiques adossées au contrat (accord-cadre) permettra à la collectivité de sectoriser davantage les dépenses et les factures fournisseurs dans le temps et dans l'espace.

**Entendu la lecture de Monsieur BARNET, Dgs
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les 2 avenants des marchés validés par le conseil du 10 septembre 2021 (Lot n°1- Decremps -Praz de Lys Nord / Lot N°2 et Lot N°3 -Melito -Praz de Lys Sud Taninges Nord Est) formalisant ainsi la nouvelle typologie des marchés selon la technique d'achat « accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum de 190 000 € », applicable du 10/09/2020 au 30/05/2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cette opération,

**A Taninges, le 20 mai 2021
Le Maire, Gilles PEGUET**

Informations et questions diverses

Monsieur Laurent PERRIER quitte l'assemblée à 22h34 et transmet son pouvoir à Monsieur René AMOUDRUZ

- Elections des 20 et 27 juin 2021 : validation finale du tableau des disponibilités élus et explications pratiques
Une explication complète est fournie, en début de séance, par la responsable du service état civil et élections ; un document « organisation générale des élections » est transmis à chaque conseiller, ce document expliquant les règles (code électoral) et les précautions particulières (rôles du président et des assesseurs, ...).
Le tableau des « disponibilités élus » par tranches horaires, évoqué dès le conseil de mars 2021, est finalisé et transmis aux élus (courriel du 27 mai 2021).
- Copil la ravine du 06 mai 2021 : Melle Gaelle MOGENIER transmet aux conseillers les informations sur ces travaux et les dates d'ouverture de la RD.
- UFT le Praz de Lys : Monsieur René AMOUDRUZ transmet des informations sur les travaux en cours (démarrage des travaux réseaux début Juin)
- Commission PVD du 12 mai 2021 : Monsieur le maire informe les conseillers du contenu de la convention d'adhésion (axes stratégiques, besoins en ingénierie,...) que sera proposé pour validation au conseil communautaire du 2 juin et au conseil municipal du 17 juin. Il informe par ailleurs les conseillers sur le processus de recrutement d'un chef de projet PVD (diffusion d'une annonce sur le portail de l'APEC le 31 mai) ?
- Travaux MJC et crèche temporaire : Suite à l'ouverture des plis, Monsieur le maire informe les conseillers des dépassements budgétaires sur la partie « crèche provisoire » et des analyses en cours (délais et planning,...) au niveau de la CCMG, coordonnateur du groupement de commande
- Planning et rappels (commissions, conseils)
- Crise sanitaire (nouvelles instructions préfectorales, centres de vaccinations,...) : Madame Rachel ROBLES informe les conseillers (dernier taux d'incidence, nombre de vaccinés,...)
- Collecte banque alimentaire les 4,5 et 6 juin : Gaelle MOGENIER rappelle aux conseillers le manque de bénévoles, et les invite à solliciter des personnes dans leurs entourages.
- Informations diverses : décès de Monsieur Yvan BETTEX (ancien élu de Morillon) et sépulture le 21 mai 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures